
Délibération du Bureau n° BUREAU – 2021/06/29-01

Séance du 29 JUIN 2021

Objet : MAITRISE D'OUVRAGE - reconduction pour un an de la convention-cadre de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

Nombre	de membres en exercice :	14
	de membres présents :	11
	de pouvoir(s) :	0
	de membres votants :	11
	votes pour :	11
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20210629-BU2021_06_29-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 29 juin à 14h30, les Membres du Bureau légalement convoqués le 18 mai 2021, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville, sous la présidence de Madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	prénom	nom	présent(e)
1	3	Cécile	SINEAU - PATRY	X
2	1	Hervé	LEPILEUR	Ex.
3	2	Claire	GUÉROULT	X
4	4	Marcel	VAUTIER	X
5	5	Laurent	VASSET	X
6	6	Jean-François	BLOC	Ex.
7	7	Xavier	VANDENBULCKE	X
8	9	Fabienne	VERHAEGHE	X
9	10	Chantal	COTTEREAU	X
10	11	Imelda	VANDECANDELAERE	
11	12	Daniel	ROCHE	X
12	13	Rémy	TERNISIEN	X
13	14	Jérôme	GRISEL	X
14	16	Yves	LOISEL	X

Membres absents excusés avec pouvoir :

-

Assistaient également à la séance :

- M. Patrick DE WIT, Directeur Général des Services,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur du pôle Technique,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice du pôle Administratif et Financier,
- Mme Carole DAMAREY, assistance de direction.

Objet : MAITRISE D'OUVRAGE - reconduction pour un an de la convention-cadre de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

VU :

- La délibération n° 2019/02/07-22 autorisant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage du SDE76 avec la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (CULHSM) pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'éclairage public électriques et de télécommunications, et qui autorise la présidente à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien le mandat de co-maîtrise d'ouvrage pendant toute sa durée,
- La convention-cadre signée le 25 juin 2019 pour une durée d'un an reconductible deux fois,
- La décision du président n° 2020/06/10-01 reconduisant pour un an la convention-cadre de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole à compter du 4 juillet 2020,
- La délibération 2020/11/20-14 du 20 novembre 2020 adoptant le programme de travaux à réaliser au titre de cette convention cadre depuis 2019,

CONSIDÉRANT :

- Que la convention a pour objet de déléguer au SDE76 la maîtrise d'ouvrage des travaux portant sur la création, l'enfouissement, la rénovation et la maîtrise de la consommation en énergie des installations d'éclairage public.
- Qu'elle a été reconduite une fois par décision du Président n° D2020/06/10-01 à compter du 4 juillet 2020. Le programme de travaux a été adopté par délibération du 20 novembre 2020.
- Qu'au regard de l'année écoulée, il convient de compléter le programme de travaux de l'année 2020 et d'autoriser la présidente à reconduire pour un an, et avant le 3 juillet 2021, la convention-cadre, afin de pouvoir terminer les travaux en cours et poursuivre les études en 2021.
- Que l'adoption du programme de travaux interviendra au prochain comité syndical.

PROPOSITION :

La Présidente propose au bureau de reconduire pour un an la convention-cadre de maîtrise d'ouvrage signée avec la CULHSM.

DÉCISION :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Bureau :

- **AUTORISE** la Présidente à reconduire, pour un an, la convention-cadre de co-maîtrise d'ouvrage conclue avec la CULHSM à compter du 4 juillet 2021.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet d'émargement tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,


Cécile SINEAU – PATRY.